



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires  
du Rhône**

*Service Eau et Nature*

*Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle*

Lyon, le 26 mai 2014

**PREFECTURE DU RHONE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône informe le public de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à 6 du code de l'environnement de la commune de CHAPONNAY, relative au projet de restauration et de valorisation hydro-écologique et paysagère de la zone humide de la Sauzaye sur son territoire, soumis à étude d'impact.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 16 juin au 16 juillet 2014 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Mme Dominique BOULET-REGNY, retraitée du notariat – assainissement, urbanisme, environnement, désignée en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de CHAPONNAY, aux dates et heures suivantes :

Le 16 juin 2014	De 14h à 16h
Le 23 juin 2014	De 16h30 à 18h30
Le samedi 28 juin 2014	De 10h à 12h
Le 16 juillet 2014	De 16h30 à 18h

M. Jean-Marc VOSGIEN, gérant d'entreprise chargé de la prévention des risques professionnels, est désigné en qualité de suppléant.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale en mairie précitée aux jours et heures d'ouverture au public, et obtenir auprès du service eau et nature de la DDT du Rhône, communication du dossier d'enquête à ses frais.

Des informations pourront être demandées au responsable du projet, la commune de CHAPONNAY, auprès de Mme Stéphanie PRAT, au n° 04 78 96 44 28, ou à l'adresse : [stephanie.prat@mairie-chaponnay.fr](mailto:stephanie.prat@mairie-chaponnay.fr), ou auprès de M. Thomas Cornut du bureau d'études, à l'adresse : [thomas.cornut@biotec.fr](mailto:thomas.cornut@biotec.fr).

Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie désignée, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de CHAPONNAY.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Pour le directeur départemental  
le chef de service  
Laurent GARIPUY